

Le Sentier, le 18 janvier 2018

**PROCES-VERBAL/ NO4/2017
de l'assemblée générale
du Conseil de Village
de la Fraction de Commune
du Village du Sentier**

DATE	Mardi 12 décembre 2017
HEURE	19 h 30
LIEU	Buffet de la Gare, Le Sentier
PRESIDENCE	M. Jean-Paul Beyeler
SCRUTATEURS	Mme Susana Vaucher-de-la-Croix et Mme Patrizia Golay
SECRÉTAIRE	Mme Janine REY

C'est devant un auditoire de 31 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, de M. Freddy Conus, employé du village, et de M. Bernard Le Coultre, boursier du village, que M. Jean-Paul Beyeler, Président, ouvre l'assemblée générale à 19 h 30 et souhaite la bienvenue à tous. Le Président excuse l'absence de Mme Ingrid Golay, secrétaire du Conseil exécutif.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017
3. Assermentations
4. Communications du bureau
5. Communications du Conseil Exécutif
6. Préavis no 7/2017 : Création d'un couvert à grillades plage de l'Arcadie
7. Préavis no 8/2017 : Budget 2018 et rapport de la commission
8. Election d'un membre à la commission du budget
9. Divers et propositions individuelles

1. APPEL

Mme Patrizia Golay procède à l'appel.

Excusés

(4) : MM. Philippe Bohren, Daniel Reymond, Mmes Marit Looten, Anne-Catherine Rochat.

(1) Absent : M. Carmelo Sciascia.

Le Président demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui n'ont pas été appelées. M. Francisco Sanchez et Mme Evelyne Sanchez lèvent la main. Le quorum étant atteint, nous pouvons passer au point 2.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Le Président demande s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal. Aucune remarque. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité sans avis contraire ni abstention avec remerciements à la secrétaire.

3. ASSERMENTATIONS

M. Jean-Paul Beyeler invite M. et Mme Francisco et Evelyne Sanchez à venir devant l'assemblée. Il procède à leur assermentation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 13 septembre 2017, MM. Jacques-André Bovay et Jean-Paul Beyeler se sont rendus à Yverdon, pour une séance avec Mme le Préfet, qui réunissait les différents membres des exécutifs et des bureaux du Nord Vaudois.

Le 6 novembre 2017, Mme Janine Rey et M. Jean-Paul Beyeler ont participé à la traditionnelle visite annuelle de Mme le Préfet, avec le CE in corpore, la secrétaire et le bousier.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président passe la parole à M. Jacques-André Bovay pour les traditionnels rapports du Conseil Exécutif.

M. Jacques-André Bovay informe que les communications se feront dans l'ordre suivant : dicastère urbanisme, sport et culture, Tour G.-H. Piguet, Congélateur, Rue de l'Orbe 7, Cinéma, Eclairage public, Grand'Rue 64, Pré du Gros Tronc, Administration et finances.

Dicastère urbanisme, sport et culture – M. Pierre-Alain Follonier

Bord du lac : Le Village a mandaté l'entreprise Ringo Piguet du Brassus pour s'occuper du déblaiement de la neige du chemin du bord du lac. Auparavant, c'est la commune qui faisait ce travail, mais leur véhicule trop large et trop lourd provoquait des dégâts qui engendraient beaucoup de frais au printemps pour remettre le chemin en état.

Jardin public : La protection anti-humidité et anti-graffitis a été appliquée sur la fresque. Pas de déprédation annoncée durant la 2^{ème} partie de l'année.

Depuis le mois de juillet, le village a fêté 4 personnes pour leurs 90 ans. Un cadeau leur a été remis.

Le 5 juillet, Mme Lucette Guillaume-Gentil.

Le 30 juillet, Mme Blurette Zlorjen.

Le 27 octobre, Mme Monique Vullioud.

Le 7 décembre, Mme Antoinette Reymond.

Et une centenaire, le 8 novembre, Mme Edith Grobéty.

Le village continue dans la mesure du possible, de soutenir les sociétés sportives et culturelles.

Le village tient à remercier M. Conus et Mme Magnin pour leur travail durant toute l'année.

La Tour G.-H. Piguet – M. Norbert Racine

Tous les appartements sont loués.

Rénovation de l'appartement 72 : Facture Fr. 65'000.--, devis Fr. 62'000.--. Les portes ont été repeintes, ce qui n'était pas prévu.

Rénovation de l'ancien cabinet médical : Devis Fr. 170'000.--, facture Fr. 150'000.--, hors travaux Fr. 10'000. – pour changement colonne de chutes d'eaux usées. Prévoir lors de futures rénovations d'appartements le changement de ces tuyaux.

Ascenseur : changement du câble défectueux le 12 décembre 2017.

Production solaire : 10'048 kWh soit Fr. 3'164.30.

Les colonnes de chutes d'eaux usées ont été nettoyées par Liaudet.

Congélateur

Toutes les cases sont louées. Rien de particulier à signaler.

Orbe 7

Tous les appartements sont loués.

L'étanchéité du cabanon de jardin a été refaite, dans la partie inférieure où il y avait des infiltrations d'eau.

Les colonnes de chutes des eaux usées ont été nettoyées par Liaudet.

Cinéma - M. Jean-Pierre Sirna

Pour cette 2^{ème} partie de l'année, le cinéma n'a eu aucun travail important.

Concernant le personnel, il n'y a pas eu de changement.

Quelques chiffres en ce qui concerne la projection : à fin novembre ont été projetés 155 films pour 308 séances de projections, suivies par 6'856 spectateurs. Les chiffres sont très légèrement en baisse par rapport à l'année dernière.

La centrale solaire placée sur le toit a produit 4'616 kWh depuis le début de cette année.

M. Sirna profite de l'occasion pour remercier tous les collaborateurs du cinéma pour leur travail tout au long de l'année.

Il reste à disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

Eclairage public, bâtiment de la Grand'Rue 64 et appartement Pré du Gros Tronc de la route du Pont-Neuf 35 - M. Stéfan Blondeau

Eclairage public

Durant l'année 2017, M. Stéfan Blondeau a rempli 12 bons pour luminaires défectueux.

Les travaux budgétés n'ont pas tous été exécutés pour des raisons de personnels accidentés ou malades de la SEVJ et se feront dès le printemps 2018.

Seul l'éclairage solaire vers la cabane des jeunes au Sentier et le remplacement par des luminaires à la Rue G.H. Piguet nos 5 à 7 au Sodium et nos 8 à 15 en Leds ont été réalisés. Une partie de la Rue des Ecoles et de la Grand'Rue reste à faire.

Hors budget les remplacements de deux luminaires au mercure par deux leds le no 15 de la Golisse et le no 4 de Jolimont.

Il a été pour finir installé deux nouveaux luminaires leds au chemin de Chez-le-Maître, vu l'agrandissement du quartier.

A la demande du Conseil de Village, il a calculé la consommation avant et après le changement de luminaires pour la rue des Ecoles, la rue G.-H. Piguet et la Grand'Rue. Il faut tenir compte que la consommation est dépendante de la luminosité et que les années sont différentes.

Il a pris une moyenne de durée d'éclairage sur l'année c'est-à-dire de 19 heures à 7 heures d'éclairage par jour, soit 12 heures.

Pour la consommation et le tarif avant changement des luminaires sur l'année : 20'520.3 kWh au tarif de 2'339.55 CH.

Pour la consommation et le tarif après changement des luminaires sur l'année : 15'790 kWh au tarif de 1'806.75 CH.

On peut constater que pour ces trois rues avec un même nombre d'heures de fonctionnement, nous réduisons d'environ 22 % la consommation et le tarif, après changement et rajeunissement des luminaires.

Décorations de Noël

Comme vous l'avez remarqué cette année, il n'y a pas de sapin de Noël. En effet, à la demande de la Municipalité vu les travaux de l'Hôtel de Ville, ils ont demandé de ne pas mettre de sapin cette année. Demande que le Conseil exécutif du village du Sentier a validée.

Par contre, les Etoiles de Noël ont été suspendues cette année sans problème.

Au passage et pour M. Guinand, il a traversé un village en montant sur Villars et aux deux entrées, il y avait une banderole traversante de Joyeuses Fêtes qui était lisible seulement pour les personnes entrantes et pas du tout choquante.

Grand'Rue 64

Vu les travaux de rajeunissement effectués pour le bâtiment principal en 2016, c'est sur le cabanon de jardin que des travaux ont été effectués.

Changement de fenêtres, peinture des murs extérieurs, du toit et du plafond ainsi que du crépi sur les murs intérieurs.

Ce cabanon fermé à clef et géré par la concierge, offre un endroit convivial et sympathique aux locataires qui désirent y aller.

Appartement Pré du Gros Tronc

Deux stores à manivelles ont été posés sur le balcon.

Il est en location jusqu'à fin janvier 2018, et actuellement à la recherche de nouveaux locataires.

Il souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Administration - Finances - M. Jacques-André Bovay

1^{er} août 2017 : Présidée par le Village du Solliat, la fête du 1^{er} août qui s'est déroulée sur le site du Rocheray a été, une nouvelle fois, une belle réussite. L'organisation de la fête 2018 présidée cette fois-ci par le Village de L'Orient se déroulera également sur ce même site ; quelques aspects seront améliorés afin que cette cuvée 2018 soit supérieure à celle de 2017.

Le site internet du village du Sentier est désormais mis régulièrement à jour. Il encourage à le consulter. Vous y trouverez notamment les procès-verbaux des assemblées de village, des informations sur les différents dicastères du Conseil Exécutif ; des annonces et des photos relatives à la location d'appartements, et des cases de congélateur, propriété du Village.

Le litige avec un ancien citoyen du Village du Sentier est terminé. Le jugement a donné raison à MM. Vermot et Follonier ; la quasi-intégralité des frais engagés nous a été remboursés.

Lors d'une séance avec M. Cédric Baudat et les présidents des villages de la commune du Chenit, ils ont demandé au directeur de la FAVJ si les tarifs pour publier les procès-verbaux des Conseils de village pouvaient bénéficier de prix préférentiels. M. Baudat a accepté de revoir à la baisse le coût de ces parutions. Le Président profite une nouvelle fois de le remercier pour cette décision.

Mme Manuela Giovannini va reprendre le poste d'archiviste du Village du Sentier. M. Claude Karlen a émis le souhait de quitter sa fonction au 31 décembre 2017. M. Claude Karlen a exercé avec une grande passion et un grand professionnalisme ce poste d'archiviste du Village du Sentier pendant près de 12 années. Un sincère merci à Claude pour ce travail effectué souvent dans l'ombre. Mme Giovannini reprendra cette fonction dès le 1^{er} janvier 2018.

Après 18 ans de bons et loyaux services rendus au Village du Sentier, c'est également M. Frédy Conus qui a souhaité prendre sa retraite au 31 décembre 2017.

Serviable, efficace, consciencieux, le Village du Sentier se sépare d'un collaborateur sur qui il pouvait s'appuyer et faire confiance.

Le Conseil Exécutif et la population du Village du Sentier souhaitent à Frédy une belle et longue retraite.

Arrivé au terme de son rapport, il ne saura conclure sans remercier les collègues du Conseil Exécutif, leur secrétaire Mme Ingrid Golay, feu M. Lachat qui a exercé sa fonction de boursier jusqu'à quelques jours seulement avant son décès, à son successeur M. Bernard Le Coultre.

Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement et leur investissement afin que toutes les affaires du Village soient menées à bien.

En cette période de l'Avent, il tient au nom du Conseil Exécutif à vous souhaiter M. le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Village du Sentier, une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette future année 2018.

Le Président demande s'il y a des questions relatives aux différents rapports.

M. Denis Rochat relève qu'il était au Sentier à 16.50 heures aujourd'hui. Il y avait pas mal d'obscurité et les étoiles étaient éteintes. Il a trouvé dommage que les étoiles ne soient pas encore allumées.

M. Stéfan Blondeau répond que les étoiles s'allument toujours aux mêmes horaires.

M. Jean-Pierre Sirna se demande s'il n'y a pas eu un problème avec la cellule. Ce matin, il faisait assez nuit et tout était éteint. Les étoiles se sont éteintes de bonne heure ce matin.

M. Denis Rochat demande si c'est auto-piloté.

M. Blondeau répond par l'affirmative. Il n'a pas eu de retour qu'il y avait eu des problèmes. Ce matin, 3 étoiles étaient éteintes. Le problème a été résolu.

M. Pierre-Alain Follonier dit que les étoiles s'allument et s'éteignent en même temps que l'éclairage public.

Mme Patrizia Golay pose une question relative au départ de M. Conus. Y a-t-il eu des recherches pour une nouvelle personne ?

M. Jacques-André Bovay répond que la commission de gestion a déjà posé cette question. La réponse se trouve dans le rapport du préavis no 8/2017. M. Bovay complètera la réponse s'il manque quelque chose.

Mme Joëlle Reymond demande le prix du loyer de l'appartement du Pré du Gros Tronc et s'il y a déjà des personnes intéressées.

M. Blondeau a publié des annonces sur Facebook et le site anibis. La semaine prochaine, il doit rencontrer deux personnes intéressées pour visiter l'appartement disponible à partir de février 2018. Le prix de location s'élève à Fr. 1'800.- avec charges.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question. Il remercie M. Bovay et les autres membres du Conseil exécutif.

6. Préavis no 7/2017 : Création d'un couvert à grillades plage de l'Arcadie

Le Président donne la parole à **M. Claude Jan**, rapporteur.

La commission composée de Mme Patrizia Golay, MM. Théo George et Gonzalo Bravo, suppléant et Claude Jan, rapporteur.

La commission s'est réunie le jeudi 30 novembre au local, rue de l'Orbe 7, en présence du Conseil Exécutif du Village, MM. Jacques-André Bovay, Président, Pierre-Alain Follonier, Jean-Pierre Sirna, Stéphane Blondeau et Norbert Racine.

La commission a pris connaissance du projet de création d'un couvert à grillades à la plage de l'Arcadie à côté des toilettes existantes en bas du chemin sur le terrain du village. Ce préavis est présenté avant d'engager des frais de mise à l'enquête. Le bâtiment de 8 m sur 6 m hauteur au faite 3 m 50 avec base en béton et charpente couverte pour abriter des tables et un barbecue dehors. Pour des raisons évidentes sans électricité, le souhait de la commission qu'il soit fermé côté bise avec 2 tables et des poubelles. Le montant des travaux s'élève à Fr. 52'000.--.

La commission après délibération vous recommande

- 1) d'accepter ce préavis de création d'un couvert à grillades à la plage du Rocheray
- 2) d'accepter le financement par la trésorerie courante compte 354.314

3) de donner décharge à la commission chargée de rapporter.

Le Président ouvre la discussion.

M. Francisco Sanchez informe qu'il sera le premier touché, car le couvert sera construit devant chez lui. Il demande s'il a été tenu compte des problèmes qu'il y a déjà quelquefois pendant l'année. Il souligne les problèmes réguliers durant l'année engendrés par la présence de nombreux jeunes (drogue et alcool). L'aménagement du couvert pourrait être un stimulant pour attirer plus de monde à point d'heure pendant la nuit. Il n'est pas contre qu'il y ait quelque chose et que les jeunes s'amuse, cela ne nous a pas dérangés. 3 ans en arrière, la police a dû intervenir parce qu'il y a eu des graffitis jusqu'à la manufacture Jager LeCoultre tracés par des jeunes présents à cet endroit toute la nuit. Avec ce couvert, il se pose la question si cela n'accentuera pas le problème d'une augmentation du monde pendant la nuit. Est-ce qu'il y aura une surveillance de la police ?

M. Follonier répond avoir réfléchi à ce problème. La fin des écoles et de l'ETVJ se déroulait régulièrement à la plage et causait beaucoup de déprédations. Actuellement, cela se passe aux Entonnoirs, au Lieu et les déprédations ont diminué à la plage. Une des raisons de ne pas mettre de l'électricité dans le couvert est pour que les gens ne traînent pas là-bas le soir. La place est vite éclairée. C'est un risque pris. Ils ont prévu un montant dans le budget pour un agent de sécurité en cas de déprédations, de bruit et de plaintes des voisins. Le Village du Sentier discutera avec la gendarmerie pour qu'elle patrouille parfois comme dans le jardin public. Ils espèrent que vu l'absence d'électricité, le couvert restera pour des gens de passage la journée. Ils ont pensé à ce problème de bruit avec la commission, comme M. Sanchez est un des premiers à être concerné.

M. Sanchez soulève le problème de la propreté. Il y a des poubelles là-bas. M. Frédy Conus réalise un travail fantastique. Il le remercie. Le vendredi ou samedi soir, M. Sanchez relève qu'il y a beaucoup de jeunes et ils cassent des bouteilles partout. Quand ils ont des visites, des gens avec des enfants veulent profiter de la plage. Cette dernière est jonchée de bouteilles cassées. Il a peur qu'il y ait un accident un jour.

Mme Joëlle Reymond relève que l'imputation du couvert a été faite sous le numéro de compte 354.314 correspondant à l'entretien de la Grand'Rue 64. Le compte exact est le numéro 470.314.1, entretien des rives du lac

M. Bovay répond que la remarque est tout à fait juste. C'est une coquille. Le résultat final ne change pas. L'imputation est fautive.

Mme Christiane Golay relève que pour le bruit et les déprédations ayant lieu régulièrement en été, spécialement au bord du lac en général. Il se peut que peut-être un abri construit en bonne et due forme soit respecté par les gens.

Mme Corinne RoCHAT relève que, lors de la présence des éclaireurs, ils installent leur camp à l'opposé des toilettes publiques. Le terrain appartient-il au Village ? Elle demande si le CE a réfléchi à aménager le couvert à l'endroit où viennent les éclaireurs.

M. Follonier relève que le couvert sera aménagé à proximité des toilettes. En accord avec le Village, la commune s'occupe de la location du terrain pour les scouts. Ils continuent de mettre ce terrain, propriété du Village, à disposition des scouts. Le couvert est prévu à proximité des WC, douches, car il y a de l'eau à disposition pour nettoyer.

M. Bovay distribue un plan pour se représenter cet abri sur la parcelle no 811.

Mme Susana Vaucher-de-la-Croix demande s'ils ont eu une demande de quelqu'un pour la pose de ce couvert ?

M. Follonier répond que c'est une idée soumise 2 à 3 ans en arrière par M. Jean-Michel Vermot, ancien Président du Village. Il avait vu ce couvert lors d'un voyage aux Etats-Unis. Comme il n'y a rien au bord de la plage, le Conseil a trouvé l'idée bonne de construire ce couvert pour abriter les touristes.

Mme Vaucher-de-la-Croix soulève le problème de l'aménagement d'un bâtiment dans la nature alors que cette dernière diminue. La vue est détruite.

M. Follonier remarque que le couvert ne gênera pas M. Sanchez vu la hauteur, car il sera en contrebas. En face, il y a les arbres. Près des WC publics, il ne gênera pas grand monde.

Mme Corinne RoCHAT demande si le Village s'est approché de la commune de l'Abbaye, car ils ont réalisé un tel couvert. Ont-ils eu des déprédations, des problèmes ou autres chez eux ?

M. Follonier ne s'est pas approché de la commune de l'Abbaye. Il n'a jamais vu de déprédations à l'Abbaye ni rien lu dans les journaux à ce sujet. Ils se renseigneront durant la mise à l'enquête.

M. Vaucher-de-la-Croix demande s'il y a une borne incendie dans le coin, vu la présence des grils et des feux.

M. Follonier pense qu'il y en a une sur la route cantonale. Il n'a pas regardé. Le foyer sera posé à l'extérieur du bâtiment, en hauteur. Il sera en ferraille comme chez le pêcheur Riaz.

M. Sanchez relève qu'il existe une borne près du chemin à côté de la route.

M. Bovay dresse un récapitulatif de ce qui vient d'être répondu. Nous ne sommes pas à l'abri des nuisances. La Brasserie engendrait de nombreux problèmes dans le jardin public. Ils ont fait le nécessaire avec des tournées de gendarmerie et de Sécurité. Si cet abri se construit, pour la période des promotions, ils anticiperont et feront en sorte que cela se déroule le mieux possible. Ils ne peuvent pas faire l'impossible. Pourquoi cet abri, une vieille idée arrivée au-dessus des dossiers. Pour quelle raison ? Pour le moment c'est possible, l'Etat ne nous embêterait pas. S'il y a une décision ce soir, il y aura une mise à l'enquête. L'Etat ne mettrait pas de bâtons dans les roues.

Dans les années prochaines, cela ne pourrait pas être aussi facile.

Pour les nuisances et le gâchis du paysage, cela n'est pas un bon argument. Les riverains les plus proches, soit MM. Sanchez et Bovay sont surélevés et les gens au bord du lac vont regarder le lac et non du côté Risoud.

Pour la sécurité incendie, le bureau technique avisera le Village s'il faut quelque chose. Dans un premier temps, ils n'ont pas attiré l'attention là-dessus. La BH sise vers M. Sanchez près des places de parc devrait suffire. Pour environ 100 m de dévidoir à dérouler, cela ne posera pas trop de problème.

M. Sanchez relève que, pour 2 à 3 soirs, la fréquentation de cet endroit par des jeunes à la fin des années scolaires est supportable. Ils ne veulent pas créer des histoires. Il se pose la question si la construction d'un couvert augmentera les nuisances actuelles. Si ces nuisances sont identiques à celles d'aujourd'hui, cela ne les gêne pas. Ils ont tous été jeunes et ont voulu faire la fête de temps en temps. Moins de monde a été constaté l'année dernière. Trois ans en arrière, les jeunes sont arrivés avec une sono et une génératrice. Ils ont causé beaucoup de bruit.

Le Président demande s'il n'y a plus de question de passer au vote du préavis :

La conclusion no 1 est approuvée à la majorité sans avis contraire avec 2 abstentions.

La conclusion no 2 est approuvée à la majorité sans avis contraire avec 2 abstentions.

La conclusion no 3 est approuvée à la majorité sans avis contraire ni abstention.

Le préavis no 7/2017 a été accepté. Le Président remercie M. Claude Jan, rapporteur, et la commission pour son travail.

7. Préavis no 8/2017 : Budget 2018

Le Président passe la parole à Mme Marylaure Sirna, rapporteure.

La commission était composée de Mme Joëlle Reymond et M. Théo George. Les autres personnes présentes sont : MM. Jacques-André Bovay, président, Pierre-Alain Fournier, Stefan Blondeau, Jean-Pierre Sirna, Norbert Racine et Bernard Le Coultre, boursier.

La commission s'est réunie le mercredi 29 novembre 2017 à 18.30 heures au bureau du Conseil Exécutif à l'Orbe 7 sur convocation du bureau du Conseil du 20 novembre 2017.

En préambule, la commission nommée tient à remercier MM. les Conseillers exécutifs pour leur accueil et les réponses précises à leurs nombreuses questions. Cette séance fut très complète et les discussions fournies. Nous avons pu également par la même occasion faire connaissance avec notre nouveau boursier M. Le Coultre.

Dans le préavis reçu, les informations relatives à certains comptes en pages 2 et 3 donnent déjà de nombreux éléments et réponses à des questions que nous aurions pu avoir. Malgré cela, nous avons étudié les comptes dans leur entier et détaillé les rubriques une à une.

Compte 110.301 : le départ soudain en retraite anticipée demandée par notre employé motive cette baisse au budget. Le CE va étudier l'avenir de ce poste de travail (temps partiel, entreprises indépendantes, etc...). Il est évident que le travail varie en fonction de la saison.

Compte 110.311.2 : Trois changements au niveau informatique : un nouveau programme, une sauvegarde performante et un nouveau système de facturation des loyers. Ces changements nous sont bien expliqués par le boursier et ces derniers lui simplifieront le travail.

Compte 110.366.6 : Les subsides sont en hausse (pompes à chaleur, pellets, panneaux photovoltaïques...). Pour information, le village attend le dossier approuvé par la commune du Chenit et octroie de son côté un subside correspondant à la moitié de celui accordé par la commune.

Compte 351.314 : la place du cinéma sera aménagée. Ceci étant de l'entretien courant et budgétisé dans ce préavis, il ne sera pas nécessaire de faire un préavis ultérieurement. Toutes ces explications ont été données par Mme le Préfet aux conseillers exécutifs et à notre président M. Beyeler. Nous ne faisons pas faux jusqu'à maintenant mais trop bien ! Les travaux, achats, etc... qui dépassent Fr. 30'000.-- doivent être soumis à préavis si ceux-ci n'ont pas été budgétisés sauf urgence évidemment (ex. chaudière hors service).

Compte 352.314 : en plus des travaux annoncés, le responsable de la Tour s'est renseigné auprès de la chambre vaudoise immobilière en ce qui concerne les nuisances et l'absence d'ascenseur pendant les travaux. Les locataires ont droit à un défraiement pour les désagréments. Celui-ci sera déduit des charges.

Compte 352.330 : Sur conseil de la fiduciaire, il n'est plus nécessaire d'effectuer des amortissements sur le capital du bâtiment.

Compte 352.380 : Cette somme ne devrait-elle pas être comptabilisée dans le compte 352.480 ? Oui, mais le résultat est de toute façon le même.

A noter que tous les appartements sont loués.

Compte 353.314 : C'est le gros montant du budget pour les travaux de l'Orbe 7.

L'isolation périphérique de 18 cm des 4 façades, 2 balcons, 1 terrasse ainsi que du hall d'entrée font grimper le devis. Un subside est attendu mais ne peut pas être déduit évidemment pour l'instant. Après discussion avec le responsable du dicastère, ce bâtiment est vraiment très mal isolé et gourmand en charges.

Pour l'instant, une seule entreprise a été approchée afin d'établir ce budget et il va de soi que si ce dernier est accepté aujourd'hui, les travaux seront en soumission en ne dépassant pas la limite du montant annoncé.

Ces frais pourront être prélevés de la trésorerie courante et comme rappelé par notre boursier, l'investissement dans la pierre rapporte plus que des placements !

Tous les appartements sont loués.

Compte 354 : Grand'Rue 64 : ce bâtiment ayant eu de nombreux aménagements ces derniers mois, il n'y a rien de spécial de prévu et tous les appartements sont loués.

Compte 355 : Gros Tronc : l'appartement est loué jusqu'à fin janvier. Le Conseil exécutif a fixé une baisse de loyer de Fr. 100.-- afin de le relouer rapidement avec un tarif cohérent au marché actuel saturé d'annonces immobilières, ceci sur conseil de la fiduciaire.

Compte 430.314.0 : Amélioration de l'éclairage public budgétisé à Fr. 117'000.--. Cette somme ne devrait-elle pas être prise sur le fond de réserve ? Il faut mieux garder ces fonds de réserve en cas de coups durs ou d'imprévus.

Compte 430.314.1 : Il faut désormais 2 aides afin de sécuriser la pose des étoiles et il faudra payer un employé de la SEVJ à environ Fr. 80.-- de l'heure pour suppléer à notre employé qui sera en retraite.

Compte 470.314.1 : Le déneigement des rives n'est plus possible avec la lame de la commune qui est trop large et fait des dégâts considérables. Une entreprise indépendante à environ Fr. 80.-- de l'heure est engagée.

Arrivée au terme de son rapport, la commission in corpore vous conseille d'accepter le budget tel que présenté avec aux revenus Fr. 1'384'350.-- et aux charges Fr. 1'409'215.-- soit un excédent de charges présumé de Fr. 24'865.--.

La commission vous demande de la décharger également de son mandat.

Le Président passe à la lecture des têtes de chapitre. Les personnes peuvent intervenir pour poser des questions, à la tête des chapitres.

Mme Claire-Lise Rochat demande des informations pour le point 110.301. Ce compte a baissé de Fr. 30'000.--. Pourquoi cette baisse du compte, auparavant il était budgétisé à Fr. 90'000.-- en charges. Le but est bien d'engager quelqu'un pour remplacer M. Conus afin d'effectuer son travail.

M. Bovay répond que comme l'a dit la rapporteure, ils ne savent pas s'ils remplaceront M. Conus ou pas. Le travail qu'il faisait, il faudra l'accomplir. Le montant budgété concerne une boîte intérim ou un poste inférieur à 100 %, raison pour laquelle ce chiffre est inférieur aux années antérieures.

M. Jean-Paul Rochat pose la question pour le point 110.311.2, informatique. Pour les Fr. 5'000.-- budgétés dans les commentaires sous matériel, est-ce que les logiciels sont inclus dans ce prix-là ?

M. Bovay répond par l'affirmative. Cela ne figure pas dans le préavis. La rapporteure l'a soulevé. Il s'agit de la rénovation de l'ensemble du produit informatique utilisé par le boursier. Un nouveau programme de facturation des loyers, un nouveau programme et une sauvegarde performante.

M. Laurent Guinand pose deux questions relatives à l'énergie pour le cinéma. Tout d'abord l'achat de l'énergie est budgété à Fr. 10'000.-- alors que le compte s'élevait à Fr. 5'600.-- en 2016. C'est presque le double. Comment expliquer cette augmentation et où se trouve la vente de l'énergie provenant des panneaux solaires du cinéma ?

M. Jean-Pierre Sirna répond que le système n'est pas identique à celui de la Tour. Il s'agit d'un autre système. L'énergie est directement injectée dans le réseau. C'est une déduction. Le rapport pécunier n'est pas visible.

M. Denis Golay demande de répondre à la question pourquoi le double.

M. Jean-Pierre Sirna informe que cela est dû à une augmentation du prix du mazout avec les nouvelles taxes au 1^{er} janvier 2018, ecotaxe. Ils ont anticipé et mis un peu plus.

M. Laurent Guinand pose une question concernant la Tour. Les charges d'énergie passent de Fr. 23'075.-- à Fr. 33'650.--. Cela représente du 50 % en plus.

M. Jean-Pierre Sirna répond que c'est identique au cinéma. Il vaut mieux budgéter trop que pas assez. La Tour est chauffée au mazout.

M. Laurent Guinand souligne que, pour l'Orbe 7, le chiffre passe de Fr. 10'359.-- à Fr. 12'500.--.

M. Jean-Pierre Sirna répond que l'Orbe 7 est raccordé au chauffage à distance.

M. Denis Golay pose une question en relation avec l'appartement du Pré du Gros Tronc. Pourquoi le Conseil ne fait pas payer les charges. Le prix du loyer était charges comprises. Dans ces nouveaux bâtiments, les compteurs d'eau chaude sont installés. Il est possible de faire payer exactement aux locataires les charges qu'ils utilisent.

M. Stéfan Blondeau répond que c'est Fr. 1'650.-- plus Fr. 150.-- d'acompte de charges. A la fin de l'année, la Chambre vaudoise immobilière établit un décompte.

A la fin de la lecture des comptes, le Président ouvre la discussion.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix remarque que, malgré les baisses de revenu général, le Conseil Exécutif parvient à établir un budget pas trop négatif. Il félicite les conseillers pour leur travail.

M. Jacques-André Bovay relève qu'il s'agit d'une estimation pour les impôts. Ils peuvent se trouver avec Fr. 100'000.-- de déficit ou Fr. 200'000.-- de bonus. Ils se sont renseignés auprès du boursier communal qui les a bien conseillés. Ils prévoient un déficit de Fr. 24'000.--. Ils ont fait au mieux.

Le président clôt la discussion et passe au vote du préavis.

Sans abstention ni avis contraire, la conclusion no 1 est approuvée à l'unanimité.

Sans abstention ni avis contraire, la conclusion no 2 est approuvée à l'unanimité.

Sans abstention ni avis contraire, la conclusion no 3 est approuvée à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Marylaure Sirna, rapporteure et la commission pour leur travail.

8. Election d'un membre pour la Commission du budget

Mme Marylaure Sirna, rapporteure, sort de la commission. M. Didier Vaucher-de-la-Croix, suppléant, devient membre. Il nous faut un nouveau membre suppléant. M. Laurent Guinand se propose et est accepté à l'unanimité.

Commission du budget 2017

M. Théo George

Mme Joëlle Reymond

M. Didier Vaucher-de-la-Croix

M. Laurent Guinand, suppléant

9. Divers et propositions individuelles

Le Président voudrait en son nom personnel et au nom du bureau, remercier M. Frédy Conus pour le travail accompli en faveur du Village du Sentier. Il lui souhaite tout de bon pour l'avenir.

Mme Joëlle Reymond demande si les calendriers sont en cours d'acheminement.

M. Follonier dit qu'ils arriveront demain mercredi dans la boîte aux lettres.

M. Laurent Guinand revient sur une décision prise il y a 6 mois relative à la publication des PV des séances dans la FAVJ. Entretemps, M. Bovay a évoqué dans son rapport cette question, alors que certaines choses ont changé depuis. Il pose la

question pour la décision prise de supprimer la publication des PV des séances dans la FAVJ pour des raisons de prix et la publication uniquement sur le site internet. Pourquoi a-t-il fallu attendre 10 semaines pour que le procès-verbal arrive sur le site internet alors que le rapport est daté du 14 septembre, deux jours après la séance.

M. Bovay répond que le site n'était pas prêt. Le PV a été reçu dans les temps. Ce site a été remanié plusieurs fois. A présent, il sera mis à jour régulièrement. Ils ont mandaté une personne pour s'en occuper, et il a rencontré des problèmes. Il a dû travailler pour qu'il fonctionne, raison du retard.

M. Bovay aimerait savoir, s'ils reviennent en arrière, qui lirait ce PV dans la feuille et qui consulte systématiquement le site pour la lecture du PV. Pour savoir si le conseil maintient sa décision, ils discuteront aussi avec M. Beyeler. Il souhaite prendre l'atmosphère de l'assemblée. Jugez-vous nécessaire de remettre ce PV dans la feuille ?

M. Guinand relève qu'à son avis, il faudrait indiquer dans la FAVJ au moins le résultat des votes pendant la séance avec une publication d'un résumé de l'assemblée, puis indiquer que le PV complet est à consulter sur le site internet. Il y a une dizaine de communes et de villages dans la Vallée de Joux qui chacun font des séances et émettent des PV. S'il faut avoir 10 sites pour être au courant de ce qui s'est passé récemment, ce n'est peut-être pas la meilleure des méthodes pour rester à jour. Pour limiter le coût de la FAVJ, au moins publier un résumé dans la FAVJ et insérer le PV complet sur le site

M. Beyeler précise qu'il en a parlé avec Mme le Préfet. Elle a été effarée du prix, car elle pensait que c'était gratuit. Elle a proposé de le mettre sur le site internet, mais de ne plus le publier. Il y a bien des villages qui ne le font pas paraître dans le journal (L'Abbaye, les Bioux ne publient pas). Le Brassus publie. Tout le monde n'a pas internet. C'était annoncé dans le dernier PV paru dans la FAVJ que cela passerait dorénavant sur le site internet. Les citoyens le savent, s'ils lisent les PV. Combien de personnes lisent le PV, cela est une autre question.

M. Guinand dit que lire le PV ou connaître le résultat des votes, ce sont deux choses différentes. Pour l'éclairage de Noël, les étoiles ont été mises. Les citoyens qui ne participent pas aux séances ne savaient pas que le renouvellement avait été refusé.

M. Beyeler dit que les citoyens intéressés doivent participer aux séances.

M. Denis Golay a souhaité rejoindre le conseil par la lecture du PV. Il est revenu à la Vallée après 40 ans passés de l'autre côté du Jura. S'il n'y a pas de publication du PV, les citoyens ne se souviennent pas de l'existence du Conseil de Village. Il est d'avis de soutenir la proposition de rédiger un résumé des décisions prises.

Mme Corinne RoCHAT dit qu'il y a des personnes âgées ne possédant pas internet. Elle propose de publier un résumé dans la FAVJ.

M. Beyeler relève que s'il rencontre un citoyen dans le village lui disant qu'il n'a pas internet, il fait volontiers une copie du PV. Les personnes intéressées à la vie du village sont présentes ce soir. Il y a une toute petite partie de citoyens lisant les PV dans le journal et non présentes ce soir.

Depuis 2010, il fait partie de l'assemblée. Il n'y a pas eu 50 nouveaux membres. Il existe toujours un moyen de se renseigner sur ce qui se passe dans le village. Il est possible de s'informer auprès de la commune. La convocation paraît dans le journal.

M. Guinand demande si la convocation pourrait n'être que publiée sur le site.

M. Beyeler répond par la négative. C'est obligatoire au pilier public. La publication ne s'effectue plus qu'une fois au lieu de 2, vu le prix élevé. Si le citoyen lit la convocation, il peut venir à l'assemblée.

M. Guinand demande pour le résultat de la publication du PV.

M. Beyeler répond que rien n'est changé. C'est une décision à prendre entre le bureau et le CE, et ensuite décidé en assemblée. Pour le moment c'est statu quo. Il avait été stoppé pour le prix.

M. Bovay dit qu'il a des prix fermes. M. Baudat a transmis une proposition concrète. Procès-verbaux forfait pour une page Fr. 400.--, avant cela ressemblait au double. Si c'est une demi-page Fr. 200.--. Moitié moins cher que facturé auparavant. Ensuite, il y

a une remise de 10 % pour les convocations et autres. Il fait un sérieux geste. Cela sera discuté avec le bureau prochainement.

M. Vaucher-de-la-Croix demande le coût global par année lors de la publication totale.

M. Beyeler dit que pour 2 à 3 assemblées par année, cela coûtait par assemblée environ Fr. 900. — pour le PV, plus les 2 parutions à environ Fr. 500.--. Cela représente plusieurs milliers de francs par an.

M. Bovay renseignera à la prochaine assemblée.

Mme Niggeler a travaillé 15 ans au secrétariat du village. Le procès-verbal n'était pas publié et la commune ne le publiait pas non plus. Ensuite, la commune a publié et le village a fait de même. Cela a été très apprécié. La publication était gratuite pendant 10 ans. Il faut essayer de faire baisser le prix le plus possible.

Elle lit les procès-verbaux de la commune. Il y a bien des gens qui lisent. Les gens du Sentier paient un impôt. Le procès-verbal indique comment est utilisé l'argent.

M. Beyeler relève que le préfet a précisé que ce n'était pas une obligation

Mme Sirna signale que la décision a déjà été prise lors d'une séance d'arrêter la publication. Si ce soir des personnes émettent le choix de revenir en arrière, il faut laisser au CE et à M. Beyeler d'en discuter et nous soumettre une proposition avec des nouveaux tarifs. L'assemblée votera pour un PV complet, un résumé ou plus rien.

M. Beyeler dit que la décision ne sera pas prise ce soir.

M. Denis Rochat relève que le débat a été relancé suite au rapport de M. Bovay disant qu'il s'est approché de la FAVJ. Est-ce la FAVJ qui s'est approchée de vous ou vous qui vous êtes approché de la FAVJ ?

M. Bovay relève que les conseillers des villages de la commune du Chenit se rencontrent régulièrement lors de séances avec un ordre du jour. Lors de l'avant-dernière séance, ce point FAVJ a été prévu. Ils ont tous trouvé les montants pratiqués par la FAVJ exorbitants. Les autres villages plutôt que de refuser ont voulu provoquer la discussion.

Les 4 présidents se sont réunis avec M. Baudat. Auparavant, ils avaient pris la décision de ne plus publier les PV des séances, C'est un élément nouveau, décision nouvelle. Pourquoi pas ? Ce soir, cela ne sera pas décidé, car l'objet n'a pas été mis à l'ordre du jour. M. Beyeler pourra mettre cet objet à l'ordre du jour lors de la séance de juin ou d'une prochaine séance extraordinaire.

M. Sanchez relève qu'il y a un projet de la fusion des communes, projet d'étude passé par les communes. Si cela arrivait, quel est le rôle du village. Est-ce que le village restera avec la même identité ou risquerait-il d'avoir des changements ?

M. Beyeler répond que la commune c'est une chose, le village une autre. Tant que le village a du monde à l'exécutif et au bureau, tant qu'il y a des gens dans l'assemblée, le village continuera d'exister. M. Beyeler souhaite garder l'indépendance des villages.

Il pourrait n'y avoir qu'une commune à la Vallée et des villages. Cela n'est pas lié.

Aux Charbonnières et au Lieu, il ne trouvait plus personne au Conseil administratif. Actuellement, ces deux assemblées de villages n'existent plus.

Mme Janine Rey lance un appel afin que l'assemblée l'aide à retrouver un poste de secrétaire. Elle est ouverte à toutes propositions.

Le président clôt l'assemblée à 20.30 heures. Il souhaite de Joyeuses Fêtes de Noël et de meilleurs vœux pour la nouvelle année et invite l'assemblée à la dégustation du traditionnel vacherin.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul BEYELER

Janine REY